

Action Socialiste, avril 2016

LE POINT DE VUE DE JEAN-PIERRE SUEUR, SÉNATEUR DU LOIRET



« Le code du travail n'est pas, pour moi, immuable ».

Notre droit du travail doit protéger les salariés. Il doit aussi favoriser l'emploi et créer les condi-

tions des nécessaires négociations entre les partenaires sociaux.

Nous devons aussi prendre en compte la nécessité d'accroître la compétitivité de nos entreprises, de relancer notre industrie, de développer les PME.

Écrire des textes de loi prenant en compte cet ensemble de préoccupations n'est assurément pas facile.

Cela suppose une concertation approfondie avec les partenaires sociaux.

Or la vérité, pour ce qui est de la première version de l'avant-projet de loi « El Khomri »,

c'est que cette concertation n'avait pas été suffisante.

Ce fut une bonne chose que le gouvernement le reconnaisse clairement et « remettre le travail sur le métier ».

C'est une manière intelligente de faire de la politique que de reconnaître les erreurs quand il y en a (plutôt que de proclamer inlassablement qu'on a raison sur tout !) et d'en tirer les conséquences.

Une nouvelle concertation a eu lieu avec les partenaires sociaux, d'abord en rencontres bilatérales, puis lors d'une réunion les associant tous.

Le résultat est une nouvelle version du projet qui revient, en particulier, sur le barème des indemnités fixées par les tribunaux de prud'hommes, qui était inacceptable pour l'ensemble des syndicats.

Cette nouvelle version comprend une

mesure à mon sens essentielle pour les jeunes, dont un grand nombre subissent de plein fouet les effets du chômage et de la crise économique : l'extension très significative de la garantie jeunes.

J'ajoute qu'au moment où j'écris ces lignes, aucun texte n'a encore été adopté par le Conseil des ministres. Le Parlement n'est donc pas encore saisi d'un projet de loi.

Les choses peuvent encore changer et elles vont encore changer.

Il reviendra, en effet, aux deux assemblées du Parlement de procéder à de nouvelles auditions, d'étudier en détail le texte et de faire de nouvelles propositions.

Je prendrai toute ma part à ce travail pour que le texte final soit conforme à nos convictions, apporte les nécessaires protections aux salariés, facilite le dialogue social et favorise la création d'entreprises et d'emplois.

Jean-Pierre Sueur